

Berne, le 21 décembre 2017 / Communiqué de presse

**Intégrer les personnes handicapées sur le marché du travail profite à tous**

**Sous la conduite du Conseiller fédéral Alain Berset, s’est tenue aujourd’hui la 3ème conférence nationale en faveur de l’intégration des personnes handicapées sur le marché du travail. Les organisations participantes ont adopté une Déclaration commune et ont discuté d’un paquet de mesures. Travail.Suisse a reçu le mandat de discuter avec les partenaires sociaux de la question suivante : « Promouvoir l’intégration des personnes handicapées sur le marché du travail par le biais des conventions collectives de travail ».**

Travail.Suisse soutient les efforts pour créer, avec des mesures ciblées, un environnement favorable à la première insertion professionnelle, à la réinsertion ou au maintien de l’employabilité des personnes souffrant d’altérations dues à la maladie, l’accident ou à un handicap. « Un environnement de travail inclusif est bénéfique à tous les travailleurs et travailleuses d’une entreprise », a indiqué Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse, lors de la conférence.

**Contribution de Travail.Suisse**

En quoi les partenaires sociaux contribuent-t-ils à l’intégration sur le marché du travail des personnes handicapées avec l’instrument des conventions collectives de travail ? Travail.Suisse s’est penchée sur cette question dans le cadre d’une étude au cours des derniers mois et ceci dans une triple perspective :

* Existe-t-il des conventions collectives qui contribuent déjà à l’intégration des personnes handicapées sur le marché du travail ? Si oui, quelle est cette contribution ?
* Existe-t-il dans le processus d’intégration de personnes handicapées, des lacunes ou des problèmes qui rendent plus difficile l’intégration ou l’empêchent ?
* En quoi une convention collective de travail peut aider à combler ces lacunes et améliorer l’intégration dans l’ensemble ?

L’étude de Travail.Suisse, qui est soutenu par le Bureau fédéral de l’égalité pour les personnes handicapées BFEH et par l’Office fédéral des assurances sociales OFAS, apporte des réponses à ces trois questions. On la trouvera sur le site internet <http://www.travailsuisse.ch/themes/travail/cct_et_personnes_avec_handicap>. Au cours des six prochains mois, Travail.Suisse présentera les résultats de l’étude aux partenaires des CCT et les discutera avec eux.

Pour d’autres informations :

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse, Tél. 079 287 04 93

Bruno Weber-Gobet, responsable du projet « Promouvoir l’intégration des personnes handicapées sur le marché du travail par le biais des conventions collectives de travail », Tél. 079 348 71 67